

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS MISE EN JEU DANS UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE EN WALLONIE

Sylvie LARDON, Claire PLANCHAT-HÉRY, Marie-Caroline DETROZ, Pierre WARZÉE

Résumé

La forêt est reconnue comme multifonctionnelle dans ses fonctions et ses usages. Or, les liens entre modalités de gouvernance et dynamiques de développement territorial passent par une approche de la spatialité des processus et de la territorialité des dispositifs. L'expérimentation de la charte forestière de Saint-Hubert sert de support à la construction d'un itinéraire méthodologique qui consiste à partager la connaissance du territoire pour élaborer une gouvernance adaptée aux enjeux. L'accompagnement du processus participatif pour favoriser une gouvernance territoriale de la forêt devient alors un guide méthodologique qui fixe les conditions d'une mise en œuvre de la gouvernance territoriale de la multifonctionnalité de la forêt. Ce dispositif participatif est reproductible.

Mots-clés

jeu de territoire, participation, représentations spatiales, itinéraire méthodologique, charte

Abstract

The forest is recognized as multifunctional in its functions and uses. But the links between governance modalities and territorial development dynamics involve an approach of the spatiality of processes and the territoriality of devices. Experimentation with the Saint-Hubert Forest Charter serves as a support for the construction of a methodological itinerary that consists in sharing knowledge of the territory in order to develop a governance adapted to the issues. Supporting the participatory process to promote territorial governance of the forest then becomes a methodological guide that sets the conditions for the implementation of the territorial governance of the multifunctionality of the forest. This participative device is reproducible.

Keywords

territory game, participation, spatial representations, methodological itinerary, charter

INTRODUCTION : SPATIALITÉ DE LA GOVERNANCE TERRITORIALE DE LA FORÊT

La forêt est reconnue comme multifonctionnelle dans ses fonctions et ses usages. La gestion de la forêt concerne différents acteurs et mobilise à la fois des connaissances scientifiques et des savoirs profanes. Elle appelle à croiser les enjeux des différents acteurs et à hybrider leurs savoirs pour trouver des modalités de gouvernance des territoires forestiers qui soient adaptées. Pour mettre en place une gouvernance adaptative (Folke, 2007), il s'agit d'organiser les approches stratégiques, développer la participation, favoriser les projets partagés, laisser s'exprimer les controverses dans

un cadre constructif et mettre en pratique les décisions d'action.

Or, les liens entre modalités de gouvernance et dynamiques de développement territorial passent par une approche de la spatialité des processus et de la territorialité des dispositifs. C'est-à-dire qu'on ne peut passer outre les dimensions spatiales des dynamiques territoriales pour concevoir les dispositifs participatifs. Et on ne peut concevoir un mode de gouvernance sans se préoccuper des capacités des acteurs à exprimer leur spatialité et leur territorialité (Debarbieux et Vanier, 2002).

C'est du moins l'hypothèse que nous avons testée dans la démarche de Charte Forestière de Terri-

toire (CFT) que nous avons accompagnée en Wallonie en 2017-2018¹. La charte forestière de territoire de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert et Tellin repose sur une démarche de concertation entre les élus, les acteurs concernés par la forêt et la filière bois, les usagers de la forêt et les acteurs du territoire. Elle répond aux principes de la démarche française de charte forestière de territoire de la loi d'orientation forestière de 2011².

C'est ainsi que nous avons déployé un dispositif participatif basé sur les représentations spatiales pour répondre à l'enjeu d'impliquer les acteurs dans une gestion multifonctionnelle de la forêt de Saint-Hubert. Ce faisant, nous avons démontré non seulement l'intérêt de l'usage des représentations spatiales pour impliquer les acteurs dans la construction d'un plan d'actions, mais nous pensons que les résultats obtenus donnent à voir que la gouvernance de la charte forestière de territoire conçue collectivement devrait être du même ordre pour maintenir et développer les capacités d'interactions entre les acteurs pour la gestion multifonctionnelle de la forêt.

Nous proposons dans cet article de tirer les leçons de cette expérience d'accompagnement d'un processus participatif (Maurel *et al.*, 2007). L'itinéraire méthodologique que nous avons construit et critiqué peut ainsi servir de trame au raisonnement qui consiste à partager la connaissance du territoire pour élaborer une gouvernance adaptée aux enjeux. L'accompagnement du processus participatif pour favoriser une gouvernance territoriale de la forêt devient alors un guide méthodologique.

Nous présentons tout d'abord le contexte et le dispositif participatif de la Charte Forestière de Territoire de la forêt de Saint-Hubert en Wallonie, ainsi que le dispositif de jeu de territoire qui fonde la démarche participative et se combine à d'autres outils. Nous montrons que la spatialité des processus de gestion de la multifonctionnalité de la forêt s'exprime tant par la spatialisation des visions du territoire, que par l'identification d'objets spatiaux intermédiaires et par l'articulation des échelles spatiales. La compréhension des dynamiques territoriales, l'accompagnement du changement et la conception d'un itinéraire méthodologique adapté sont les conditions d'une mise en œuvre de la gouvernance territoriale de la multifonctionnalité de la forêt. Ce dispositif participatif est reproductible.

I. CONTEXTE ET DISPOSITIF PARTICIPATIF D'UNE CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

L'expérimentation relatée ici s'inscrit dans une volonté de territorialisation de l'action publique et d'implication des acteurs locaux, qui a trouvé et adapté un outil à sa mesure, afin de mener à bien ses objectifs.

A. Une Charte Forestière de Territoire pour la forêt de Saint-Hubert en Wallonie

Dans le cadre du projet « Valorisation multifonctionnelle des massifs forestiers en Wallonie », le Gouvernement Wallon a adopté en 2008 un plan stratégique de valorisation touristique des massifs forestiers et, depuis 2010, sa volonté est d'inscrire le développement de la fonction récréative des Forêts d'Ardenne. De façon générale, vouloir faire vivre harmonieusement sur un même espace boisé les fonctions économiques, écologiques et sociales est une source potentielle de divergence de vues, voire de conflits. L'ASBL Ressources Naturelles et Développement (RND) a été chargée de monter un projet expérimental de Charte Forestière de Territoire en vue d'optimiser au mieux le développement de la fonction récréative de la forêt, d'y maintenir ou assurer le développement harmonieux des diverses fonctions de la forêt et de transposer le dispositif français en Wallonie. Elle a souhaité être accompagnée par AgroParisTech Centre de Clermont-Ferrand et par le bureau d'étude Vous Êtes D'Ici, pour la mise en œuvre d'une démarche prospective participative inspirée du Jeu de territoire développé sur la gestion intégrée de la forêt dans le Vercors (Lardon *et al.*, 2016).

La CFT a été implémentée sur le territoire des communes de Libin, Saint-Hubert, Libramont et Tellin (Figure 1), toutes quatre étant parties prenantes du projet de valorisation touristique du massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert. Elles sont partenaires de la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert et sont partenaires du Contrat de Rivière Lesse. Elles sont associées dans la nouvelle programmation Leader 2009-2020 et ont constitué le Gal Nov'Ardenne pour développer ensemble un nouveau bassin de vie dont un des axes majeurs est l'économie circulaire notamment axée sur les ressources naturelles locales (eau, pierre, forêt-bois). De caractère résolument rural,

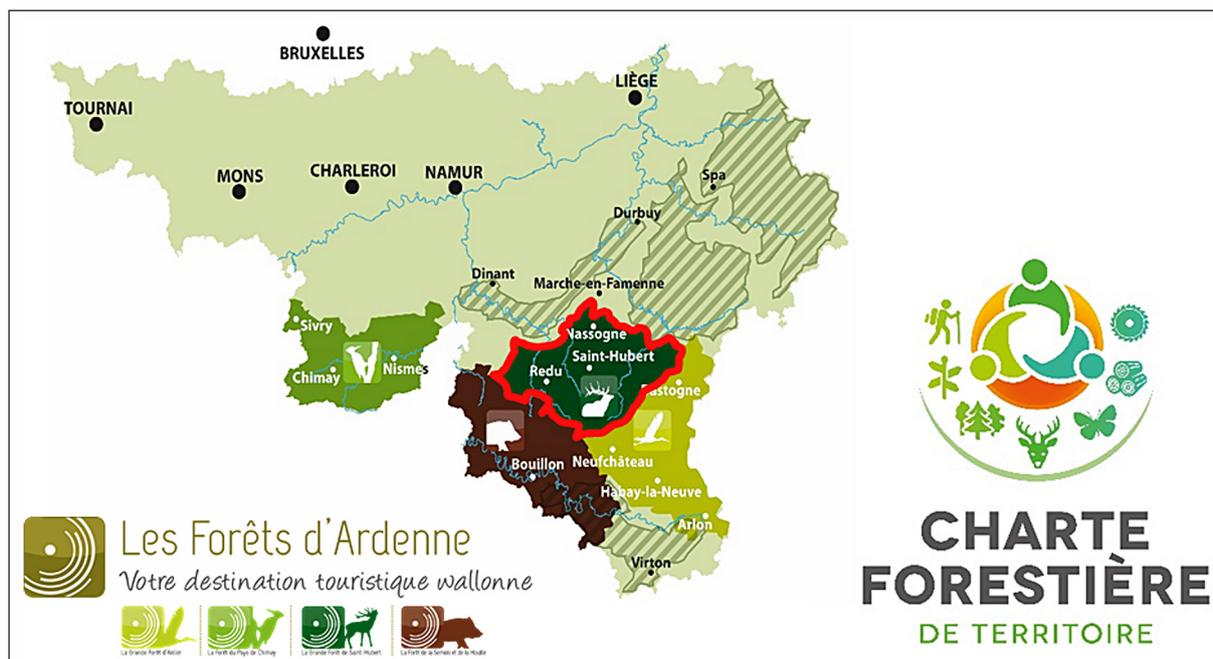


Figure 1. La Charte Forestière de Territoire de Libin, Libramont, Saint-Hubert et Tellin (réalisation Marie-Caroline Detroz)

le territoire d'une superficie de 48 500 ha situé au cœur de l'Ardenne est principalement forestier (57 %), sans oublier le secteur agricole (35,5 %) très présent. Ce sont deux secteurs importants qui participent à l'amélioration du cadre de vie et à la diversité des paysages avec un relief marqué en quelques kilomètres. La forêt publique représente 61 % de la superficie du massif et la forêt privée 31 %, avec 2 947 propriétaires forestiers.

La Charte a été mise en œuvre selon trois objectifs :

- sur la base de l'état des lieux de la forêt et de la filière forêt-bois au sein du territoire, avoir une réflexion partagée sur leur développement ;
- rechercher des points de convergence et de complémentarité entre la forêt publique et la forêt privée au bénéfice du développement territorial ;
- tout en se projetant dans le long terme, rendre concrète l'idée de la multifonctionnalité de la forêt dans des projets individuels et collectifs concertés et s'engager en faveur de la mise en œuvre de ces projets sur le territoire.

Cette démarche de Charte Forestière de Territoire a impliqué la mobilisation et la participation d'un grand nombre d'acteurs :

- via un comité de pilotage (18 personnes) et trois ateliers participatifs (92 personnes), les élus communaux, les propriétaires forestiers publics et privés, les gestionnaires forestiers, les experts, les

entreprises, les environnementalistes, les acteurs du secteur touristique, de la chasse et de la pêche ;

- par des enquêtes individuelles (90 personnes) : les habitants du territoire et les usagers de la forêt (les promeneurs, randonneurs, vttistes, cavaliers, observateurs, chasseurs, pêcheurs, exploitants).

L'Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech a également apporté son soutien (apport de connaissances, première évaluation de services écosystémiques de la forêt sur le territoire, observation participante des ateliers).

L'action collective de construction de la charte s'est réalisée sur 15 mois, de janvier 2017 à mars 2018, coordonnée par le comité de pilotage et animée par l'ASBL Ressources Naturelles et Développement (RND).

B. Une démarche prospective participative

L'ASBL RND a souhaité développer ce dispositif pour faciliter la participation des acteurs de la forêt de Saint-Hubert en mobilisant les représentations spatiales en tant que supports de description, d'analyse et de médiation. L'itinéraire méthodologique combine trois ateliers jusqu'à la co-rédaction de la charte (Figure 2), en complément des entretiens auprès des propriétaires privés, des habitants et des visiteurs pour recueillir

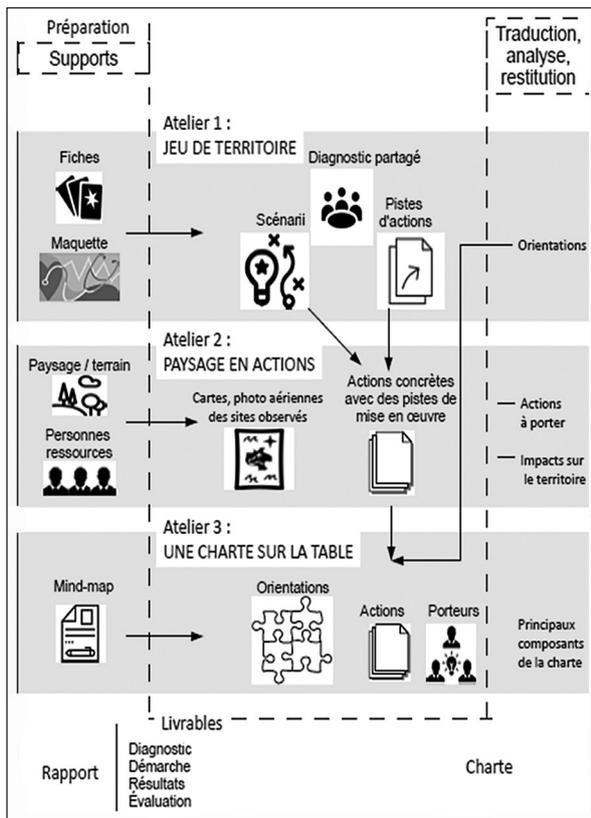


Figure 2. Les trois ateliers prospectifs participatifs de la Charte Forestière de Territoire (réalisation Claire Planchat-Héry)

leurs représentations et engagements en faveur de la multifonctionnalité :

1. Le « Jeu de territoire » pour construire une vision partagée de la forêt et définir ensemble les axes stratégiques d'action.
2. Un atelier « Paysage en actions » organisant une visite et des jeux depuis le terrain pour affiner ces axes.
3. Un atelier « une charte sur la table » qui combine un outil d'animation basé sur les cartes mentales et la technique du *World café* afin de finaliser la co-construction de la CFT et l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel partagé.

C. Partir du jeu de territoire pour construire une vision partagée de la forêt

La méthode utilisée, le Jeu de territoire (Lardon, 2013), est un jeu d'expression visant à construire une vision partagée entre les acteurs pour la conception de leur projet de territoire. Le Jeu de territoire facilite la participation des différents acteurs, l'appropriation collective des dynamiques de leur territoire et l'implication dans l'action collective. Il repose sur une démarche de diagnostic

prospectif participatif basée sur la construction collective de représentations spatiales (Lardon et Piveteau, 2005) qui donnent à voir les transformations à impulser et contribuent à la transformation des représentations des acteurs.

Le Jeu de territoire se joue en trois étapes : un diagnostic partagé des principales structures et dynamiques du territoire, des scénarios d'évolution relatifs aux enjeux identifiés, des pistes d'action à mettre en œuvre collectivement. Le Jeu de territoire est un outil d'animation et un dispositif de médiation entre les acteurs d'un territoire, pour accompagner les processus de développement territorial (Lardon *et al.*, 2007).

Le « paysage en actions » vise à partager une vision matérielle des actions à mettre en œuvre pour la charte. Il s'agit de visites participatives en cœur et en périphérie d'une portion de forêt du territoire concerné. Les participants échangent autour de carnets de jeux et d'exploration et en compagnie d'acteurs experts et praticiens des diverses fonctions de la forêt (gestion écologique, acteurs touristiques, chasseurs, etc.).

La « charte sur la table » consiste à inviter les acteurs à co-rédiger par la méthode du *World café* et des cartes mentales (*mind-maps*), l'architecture finale de la charte et la validation des actions émergées des ateliers précédents et des résultats des enquêtes usagers / habitants. Le *World café* est un processus de partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions entre les participants, ici ceux pouvant commencer à s'engager sur des actions de la charte. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café où, à intervalles réguliers, les participants changent de table. À chaque changement, les discussions sur les orientations et les actions à réaliser sont alors renforcées, affinées, complétées avec les idées issues des discussions des participants d'une autre table. Au terme du processus, la charte est donnée à voir au cours d'une assemblée plénière. La mise en œuvre de la charte sera suivie par le comité de pilotage.

II. SPATIALITÉ DES PROCESSUS DE GESTION DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

L'objectif de réaliser une CFT « à la française » en vue d'optimiser la fonction récréative, mais

aussi d’y assurer les différentes fonctions de la forêt, nécessitait de mettre en place une démarche évitant de passer directement de l’état des lieux aux propositions d’actions. Les diverses expériences de mise en œuvre des CFT en France ont révélé les controverses des dispositifs de concertation des multiples acteurs de la forêt qui visent à faire vivre « harmonieusement » sur un même espace les fonctions économiques, écologiques et sociales (Candau et Deuffic, 2009). Face aux attentes, parfois changeantes au cours du temps, des différents acteurs de la forêt, le manque de concertation génère des frustrations importantes et des antagonismes. La mise en place d’une concertation à divers moments de la construction de la CFT vise à ne pas reproduire un dispositif d’action publique classique, mais à améliorer la cohérence et la légitimité des divers points de vue dans les instances de débat pour un public le plus large possible. Cela passe par un processus de spatialisation pour faciliter l’appropriation collective des enjeux du territoire.

A. Spatialiser les visions du territoire

L’intérêt du jeu de territoire a été la rencontre, pour la première fois, des représentants des principales fonctions de la forêt. Les acteurs ont été eux-mêmes surpris d’un dialogue possible sans conflit, car les oppositions ont pu être débattues, localisées sur des représentations spatiales et exposées à tous. À partir des fiches de jeu préalablement élaborées sur les principales thématiques du territoire, les 4 groupes d’acteurs réunis en atelier ont dessiné 4 cartes des structures et dynamiques du territoire et 4 scénarios d’évolution (Figure 3). Ils ont donné lieu à l’identification de 9 axes stratégiques : le tourisme, la communication et la pédagogie, une économie durable, de qualité et circulaire (filières forestières, agricoles... et autres secteurs), la chasse, la gestion des espaces forestiers et des équilibres entre les espaces en lien avec l’urbanisation du territoire, une gestion foncière et juridique, les énergie(s) et les enjeux écologiques.

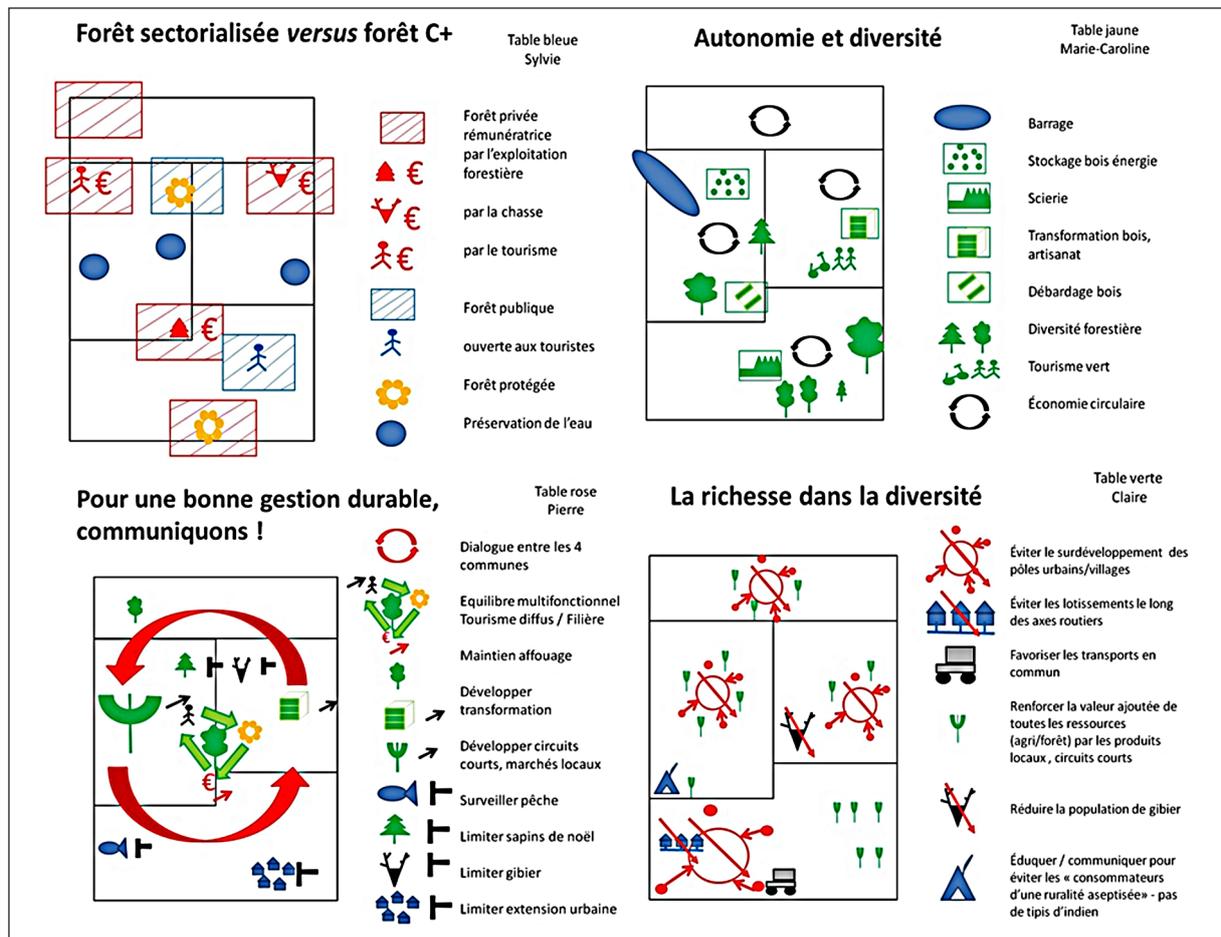


Figure 3. Les 4 scénarios d’évolution mettant en évidence les enjeux du territoire (réalisation Sylvie Lardon)

Le second dispositif participatif axé sur le paysage a permis de compléter les stratégies autour de la gestion des cours d'eau, de l'articulation des échelles d'actions et des politiques et dispositifs de financement locaux et nationaux, de considérer les valeurs sociales, symboliques et paysagères de la forêt et de valoriser les autres produits issus de l'espace forestier qui ne sont pas du bois (miel, plantes médicinales, etc.). Ces axes et les objectifs stratégiques ont été reformulés pour être adaptés à un canevas de charte, et l'intégralité des actions, apparues aux ateliers, est aujourd'hui reprise dans le projet de charte.

B. Des objets spatiaux comme objets intermédiaires

La démarche est progressive, elle articule l'intérêt particulier à l'intérêt collectif. Elle alimente, par l'intermédiaire de la représentation spatiale prospective (ici via les cartes de scénarii du jeu de territoire, ou via les jeux des visites paysagères), une réflexion partagée sur les impacts sociaux, af-

fectifs mais aussi techniques, que pourrait avoir la modification des éléments spatiaux, qui servent ainsi d'objets intermédiaires (Vinck, 2009).

Par le fait que certains objets spatiaux, comme les sentiers forestiers (Figure 4), étaient par exemple relatifs à une propriété privée, les propriétaires, les touristes et les chasseurs ont pu se repérer sur le territoire par les différents usages qu'ils attribuaient à cet objet spatial et reconnaître l'intérêt de prendre en compte sa gestion comme élément pour la CFT. Le sentier devient un moyen de discuter publiquement de la dimension collective de diverses fonctions de la forêt de Saint-Hubert.

Si les acteurs du territoire ont accepté de réaliser une représentation spatiale en commun de leur vision de la multifonctionnalité de la forêt, c'est à partir de ces éléments dessinés que s'est tissé un rapport sensible au territoire (Olmedo, 2016) que les acteurs ont souhaité transmettre à la collectivité pour la charte. Ces représentations spatiales sont une image des actions et des stratégies

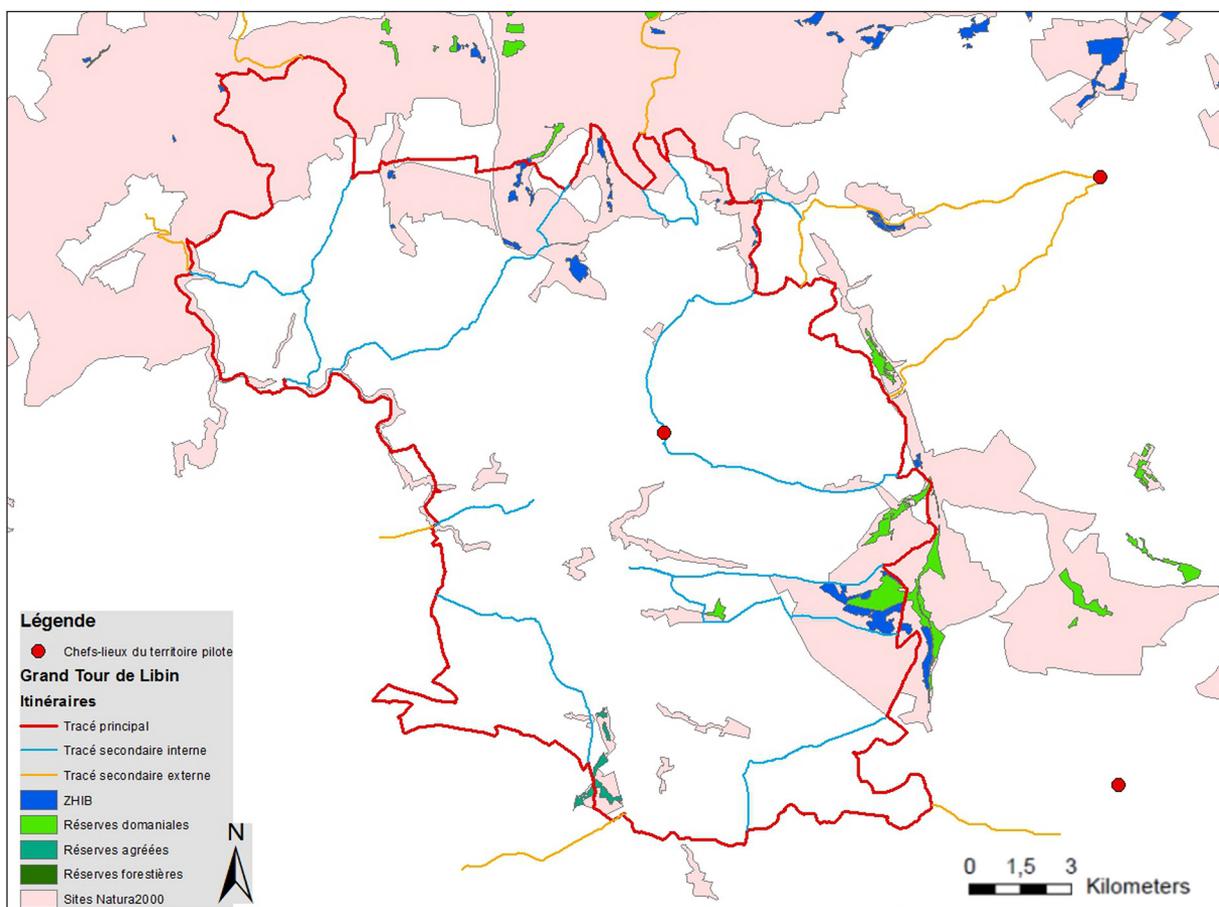


Figure 4. Cartographie du chemin du tour de Libin (réalisation Pierre Warzée). Sources : Service public de Wallonie (SPW) - BDref DGARNE 12/07/2017 - La GFSH asbl, RND asbl

que les acteurs soutiennent au présent mais aussi au futur.

C. L'articulation des échelles spatiales

Les orientations de la charte sont issues des trois étapes d'ateliers participatifs (Figure 5). Elles se font à différentes échelles, de la parcelle à l'Europe. L'échelle de la parcelle est effective pour la gestion du foncier ou celle des pratiques forestières. L'échelle de la commune est opératoire pour les outils de planification urbaine ou les mesures de politique locale. L'échelle du territoire est pertinente pour la diversité écologique ou l'organisation du tourisme. L'échelle de la Wallonie est requise pour les règlements, voire les formations. Finalement, l'échelle européenne est opératoire pour la gestion de la maladie du hêtre ou les techniques de plantation en lien avec le changement climatique.

Or, pour raisonner conjointement ces différentes échelles et les articuler, l'usage de différents modes de représentation spatiale (Maurel, 2012) et de visualisation graphique est nécessaire. Le Jeu de territoire offre une vue synoptique alors que les visites paysagères permettent une vue tangentielle

(Planchat, 2011). Cela contribue à transmettre des informations différentes et à les combiner pour enrichir la compréhension du territoire. Cela permet aussi de prendre la mesure de l'interterritorialité (Vanier, 2008) pour une vision intégrée des dynamiques territoriales.

III. MODALITÉS DE GOUVERNANCE TERRITORIALE

Si la spatialité des processus, dont le territoire est le siège, est évidente (Brunet, 1980 ; 1986) et si les territorialités se dessinent (Debarbieux et Vanier, 2002), ce n'est pas si aisé de mobiliser les propriétés spatiales dans les démarches de projet de territoire (Debarbieux et Lardon, 2003). Il nous faut pour cela formaliser les processus d'apprentissage collectif (Hatchuel, 2000) en nous appuyant sur la didactique de la géographie (Mérenne-Schoumaker, 1999). C'est en spatialisant les dynamiques territoriales, en s'appuyant sur des initiatives ancrées dans les territoires et en faisant un effort de traduction des représentations spatiales que les acteurs peuvent s'approprier les enjeux du territoire et opérationnaliser les actions, selon une gouvernance territoriale adaptée.

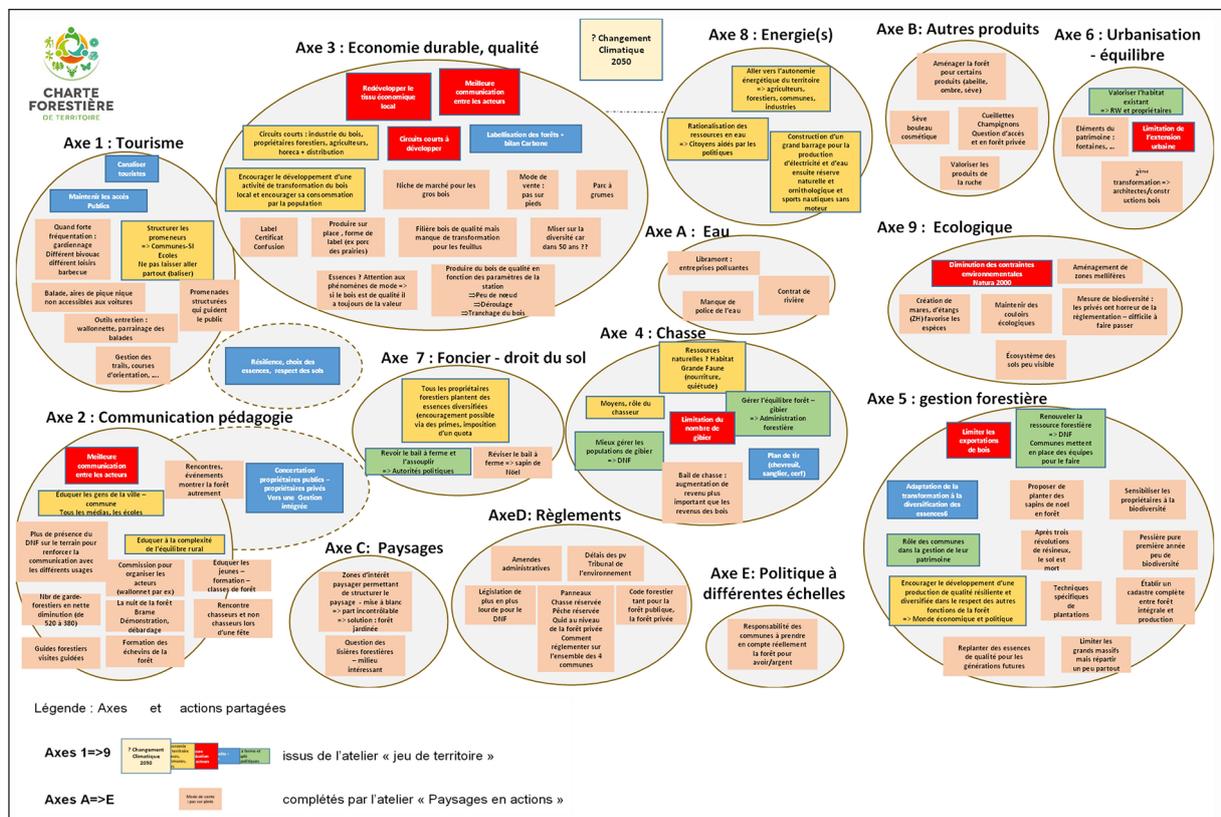


Figure 5. Cartographie en mind-mapping des axes stratégiques et actions partagées issus des ateliers participatifs Jeu de territoire et paysages en actions (réalisation Marie-Caroline Detroz)

A. Comprendre les dynamiques territoriales pour agir collectivement

Une première condition pour construire une gouvernance adaptée est d'impliquer l'ensemble des acteurs parties prenantes.

Pour cela, il est utile d'analyser conjointement la mobilisation des acteurs, le fonctionnement des activités et la différenciation des espaces. L'analyse des configurations socio-spatiales vise à caractériser les dynamiques sociales et spatiales constitutives des territoires (Lardon *et al.*, 2012). Elle formalise les relations à l'espace que les acteurs entretiennent pour leurs activités et la façon dont ils se coordonnent entre eux pour des actions collectives ancrées dans le territoire.

La procédure de Charte Forestière de Territoire peut fonctionner comme un levier de développement pour des territoires ruraux. Elle peut aider à trouver la hiérarchie et les poids respectifs de la diversité des services de la forêt wallonne, qui, ces dernières décennies, n'a cessé d'augmenter au-delà des fonctions classiques (Rondeux, 2006).

Deux points de vigilance sont à noter. Le premier est la nécessité de favoriser les scènes de dialogue entre les différents acteurs impliqués, en vue d'une co-construction des démarches de développement. En effet, l'acteur institutionnel doit venir conforter des initiatives locales et non pas les imposer. Le second point est de s'assurer l'appui d'acteurs médiateurs qui initient le processus ou émergent au cours du processus. C'est le rôle qu'a tenu l'ASBL RND dans le dispositif.

Hélène Rey-Valette *et al.* (2014) proposent un outil qui concourt à renforcer l'ingénierie de la gouvernance territoriale. Celle-ci est définie comme « l'ensemble des méthodes et outils permettant la coordination, la participation, la collaboration et l'apprentissage des acteurs au pilotage des projets de territoires ». Trois points clés sont retenus. Le partage de connaissances porte sur la question de la gouvernance territoriale et de la complémentarité des formes de partenariat. Il y a nécessité, chemin-faisant, de faire évoluer les échelles d'observation, et par suite, les partenariats, à la fois du fait du caractère multi-niveaux des processus et en raison de la forte contextualisation des dispositifs. Il s'agit de rendre compte et de comparer la di-

versité des formes possibles de mise en œuvre de cette gouvernance.

L'opérationnalisation de la gouvernance territoriale repose sur cinq propriétés : la participation, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation et l'amélioration continue. La participation, l'organisation du pilotage et l'évaluation positionnent le cadre des dispositifs et actions menées. La transversalité et l'amélioration continue sont des objectifs plus généraux qui posent des questions pour intégrer ces principes dans les procédures. Elles conduisent à des démarches adaptatives impliquant la prise en compte du long terme et nécessitant des processus d'apprentissage collectif dans une perspective de développement territorial (Deffontaines *et al.*, 2001) et partenarial (Torre et Vollet, 2015).

Ainsi, les divers ateliers participatifs ont abouti à combiner les deux grands types de démarches couramment menées afin de générer un projet commun. La première démarche, descendante, principalement élaborée par les techniciens des services, risque de passer à côté des intérêts des acteurs locaux. La seconde démarche, ascendante, émanant des acteurs locaux, peut omettre des contraintes réglementaires ou des considérations d'intérêt général.

B. Accompagner le changement

Une seconde condition pour construire une gouvernance adaptée est d'être en mesure d'accompagner le changement dans les territoires en soutenant les initiatives locales et en assurant un portage politique.

C'est ce que permet l'itinéraire méthodologique. Il place les acteurs en capacité de contribuer à la conception du projet de leur territoire, du fait même des décalages proposés : raisonner sur l'espace pour aborder le territoire, se projeter dans le futur pour mieux maîtriser le présent, apprendre collectivement pour agir. Il génère de nouvelles idées et s'intègre dans les processus en cours, par la construction progressive d'un référentiel commun basé sur une proximité spatiale comme organisationnelle (Moquay *et al.*, 2005).

De telles démarches participatives permettent d'accompagner la conception d'actions collec-

tives, qui renforcent la capacité des acteurs à mettre en œuvre leur projet de territoire. Elles permettent tout à la fois de comprendre les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et périurbains et d'accompagner les acteurs du changement dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire (Lardon *et al.*, 2007). Ainsi, ces démarches informent à la fois la question de l'accompagnement dans le développement de l'action collective et les effets de celle-ci sur les territoires.

De plus, situées en amont des décisions, ces démarches facilitent l'engagement des acteurs tout en renseignant la question des blocages et des conflits entre acteurs qui peuvent freiner l'action collective dans les territoires. Cela peut promouvoir des modalités de rencontres collaboratives (Les Chercheurs ignorants, 2015). Cela pose la question des compétences et de la formation des acteurs. De nouvelles compétences sont à inventer pour accompagner le développement territorial (Angeon *et al.*, 2014). C'est dans la formation que l'on peut expérimenter ces nouvelles formes d'in-

tervention sur le terrain qui rendent reproductibles non pas les solutions mais la façon de résoudre les problèmes, en situation (David *et al.*, 2001).

Finalement, ces démarches participatives permettent tout à la fois de comprendre et d'accompagner des changements ; elles éclairent les modalités d'une gouvernance territoriale. Parce que les acteurs porteurs sont impliqués et s'approprient les démarches, parce que les actions collectives mettent en relation les incitations politiques et les initiatives locales, les démarches participatives de projet de territoire deviennent légitimes (Barnaud, 2013). Elles permettent l'hybridation des mondes (Gwiazdzinski, 2016).

C. Concevoir un itinéraire méthodologique adapté

La troisième condition pour construire une gouvernance adaptée est d'anticiper sur la capacité d'agir des acteurs en les impliquant dès l'amont de la démarche. La participation de tous à la conception du projet est garante de leur engagement col-

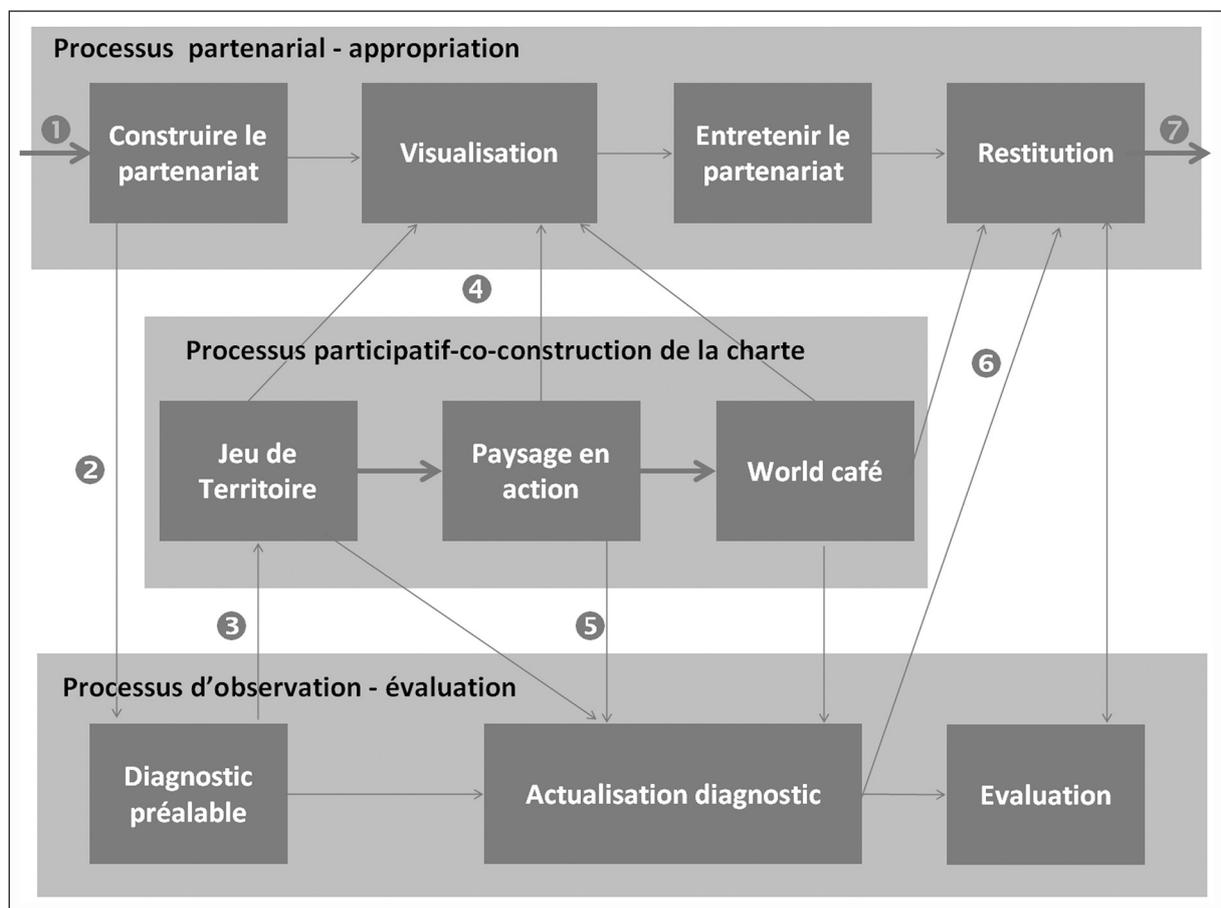


Figure 6. Itinéraire méthodologique d'une démarche participative de Charte Forestière de Territoire (réalisation Sylvie Lardon)

lectif dans l'action et définit ainsi le mode de gouvernance le plus adapté.

L'expérimentation menée a mis en avant la nécessité de mettre en œuvre un itinéraire méthodologique qui articule trois processus (Figure 6) :

- Le processus partenarial vise à l'appropriation par les porteurs du projet de charte et de sa mise en œuvre. Il déclenche la démarche et garantit sa diffusion.

- Le processus participatif en lui-même vise à la co-construction de la CFT et fournit les objets intermédiaires.

- Le processus d'observation inclut le diagnostic et les éléments de suivi et d'évaluation.

L'analyse critique du processus partenarial-appropriation permet de mettre en avant trois points à retenir :

- L'explicitation des objectifs doit être faite très en amont de la démarche, pour aider le praticien à piloter le processus. Pour cela, il importe d'identifier clairement une étape dans l'itinéraire méthodologique pour formuler les attentes et les objectifs des différentes parties prenantes et anticiper les points de blocage éventuels et les modalités concrètes pour les dépasser.

- Il importe de donner à voir les résultats au fur et à mesure de la démarche et d'adapter les outils de visualisation aux participants. Cela demande un effort de synthèse graphique et une diversité de modes de représentation non négligeable.

- De même, il importe de restituer les résultats au fur et à mesure de la démarche pour s'assurer d'une bonne appropriation par les participants eux-mêmes et communiquer auprès des autres acteurs. Cela demande de bien capter d'éventuelles difficultés de compréhension et d'identifier les moments opportuns et les modalités adaptées aux publics cibles.

L'analyse critique du processus participatif dans son ensemble met en évidence également trois points clés qui sont à accompagner, au-delà de l'animation auprès des participants :

- On revient sur la nécessité d'inclure, dans l'itinéraire méthodologique du processus participatif, des temps dédiés aux activités d'analyse des productions. On a tendance à focaliser l'attention sur les temps d'animation, parce qu'effectivement, c'est la condition de réussite d'un dispositif participatif. Mais il faut également apporter une

plus-value en « traduisant » ce qui a été produit avec les acteurs pour, d'une part, leur donner à voir la dimension collective des productions, mais aussi faciliter l'appropriation des propositions par ceux qui ont participé et par d'autres acteurs impliqués dans le développement territorial.

- Les résultats sont à élaborer au fur et à mesure, afin de bien faire comprendre les raisonnements et de restituer la progression dans la construction collective. En amont, il s'agit de construire le déroulé de l'atelier participatif pour faciliter la participation des acteurs et de construire les thématiques qui permettront à la fois d'avoir un regard transversal et de traiter la question posée, ici l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire. Puis cela passe par des étapes très concrètes. Pendant le Jeu de territoire et le paysage en actions, on passe des thématiques des fiches de jeu aux dynamiques de la maquette, des scénarios à l'énoncé des enjeux, des pistes d'action aux orientations (Figure 5). Pour le *World café* final, qui aboutit à la construction de l'architecture de la charte, il s'agit de construire progressivement le *mind-mapping*, en reliant les enjeux, les orientations stratégiques et les actions proposées. Cela demande d'exprimer ces liens et d'énoncer clairement les intitulés pour être compris de tous.

- L'animation d'un processus participatif n'étant pas obligatoirement dans les compétences initiales des porteurs du projet, il importe de se donner des capacités d'observation du processus participatif, tant pour comprendre les jeux d'acteurs que pour évaluer le rôle de l'animateur et les modalités d'animation. C'est un point clé sur lequel il convient d'être attentif. En termes d'accompagnement de l'action par la recherche, cela spécifie les compétences que les chefs de projets doivent acquérir ou dont ils doivent s'entourer. Une dimension de formation est ainsi à formaliser.

Au niveau du processus d'observation et d'évaluation du projet de charte, l'analyse critique mène donc principalement à réaffirmer trois points clés :

- Il est nécessaire d'inclure dans l'itinéraire méthodologique prévisionnel d'éventuelles étapes intermédiaires de réunions et d'enquêtes. Comme il n'est pas possible de les anticiper, il importe de se garder du temps entre les principales étapes de la démarche pour pouvoir les insérer au besoin.

- Un diagnostic est itératif ; il part de documents et connaissances existants pour s'enrichir

progressivement. On n'a pas besoin d'attendre de tout savoir pour passer à l'action. Un diagnostic sert de référentiel pour évaluer les avancées et pour réajuster les orientations. Il est donc nécessaire d'en faire un outil souple, pour incrémenter l'enrichissement et le donner à voir. On est loin des copier-coller classiques des bureaux d'études ou de la profusion des couches de données dans un SIG. Le rapport de diagnostic est un construit. On pourrait anticiper son mode de construction en formalisant tout d'abord les objectifs visés, en laissant de la marge pour approfondir et améliorer les données informatives, mais également en récapitulant les liens entre thématiques, entre échelles qui sont rendues visibles au fur et à mesure.

- Pour faciliter le suivi-évaluation de la Charte Forestière de Territoire et le transfert à d'autres porteurs, il importe de formuler les indicateurs d'action. Là encore, la spatialisation des pistes d'action est fort utile.

IV. VERS UN DISPOSITIF PARTICIPATIF DE GOUVERNANCE TERRITORIALE REPRODUCTIBLE

Cette démarche de recherche-action est reproductible sur d'autres territoires qui souhaiteraient mettre en place une CFT. Cette reproductibilité concerne tout d'abord les praticiens de l'aménagement. Elle leur apporte une méthodologie pour l'implication d'acteurs divers ayant diverses échelles d'actions pour un même territoire. Elle aide à l'énonciation et à la spatialisation d'objectifs stratégiques et de résultats à porter collectivement en articulant ce qui ressort des normes réglementaires du collectif et des enjeux individuels des acteurs. La reproductibilité s'applique aussi à la recherche en tant que dispositif d'accompagnement des acteurs pour les aider à construire une vision partagée et spatialisée des enjeux d'un territoire, un engagement des acteurs qui ne se connaissaient pas ou ne travaillaient pas ensemble, une stratégie partagée, une définition et une localisation des actions collectives, en vue d'une montée en compétences du « faire ensemble ».

Pour transférer la démarche, il semble important de considérer les points suivants :

- concevoir un itinéraire méthodologique structurant qui identifie les étapes d'ateliers participatifs, mais aussi les temps d'analyse et de restitution ;

- construire un diagnostic partagé qui s'enrichit progressivement et est partagé ;

- concevoir des représentations graphiques et communicationnelles à l'aide des outils cartes, images, photos, chorèmes, vidéos... ;

- construire un raisonnement spatial qui va des structures et dynamiques du territoire aux actions localisées ;

- concevoir une évaluation chemin-faisant qui donne les outils opérationnels et attendus visés.

Ainsi, la filiation entre démarche participative de projet de territoire et gouvernance territoriale passe par l'usage des représentations spatiales pour une meilleure compréhension des dynamiques territoriales, une implication des acteurs tant locaux qu'institutionnels et un accompagnement adapté aux spécificités du territoire et de ses acteurs. La démarche expérimentée pour la Charte Forestière de Territoire de la forêt de Saint-Hubert, en Wallonie, laisse augurer d'un lien, tenu mais solide, entre spatialité et gouvernance.

NOTES

¹ Site internet de la Charte Forestière de Territoire (<https://charte-forestiere-wallonie.be/>)

² Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt. Legifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691>)

BIBLIOGRAPHIE

- Angeon, V., Lardon, S. & LeBlanc, P. (2014). *Formation et apprentissage collectif territorial. Tome 1. Compétences et nouvelles formes de gouvernance territoriale*. Administration, Aménagement du Territoire. Paris, FRA : L'Harmattan, 220 p.
- Barnaud, C., (2013). La participation, une légitimité en question. *Natures Sciences Sociétés*, 21, 24-34.
- Candau, J. & Deuffic, P. (2009). Une concertation restreinte pour définir l'intérêt général des espaces forestiers. *Regard sur un paradoxe, VertigO*, Hors-série 6.
- Brunet, R. (1980). La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *Espace Géographique*, 9(4), 253-265. doi:10.3406/spgeo.1980.3572
- Brunet, R. (1986). La carte-modèle et les chorèmes. *Mappemonde*, 86(4), 2-6.
- David, A. (2001). *La recherche-intervention, généralisation des méthodes de recherche en management ?* In David, A., Hatchuel, A., Laufer, C., Les nouvelles fondations des sciences de gestion, Vuibert.

- Debarbieux, B. & Lardon, S. (2003). *Les figures du projet de territoire*. Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues. 270 p.
- Debarbieux, B. & Vanier, M. (2002). *Ces territorialités qui se dessinent*. Paris, Datar, Éditions de l'Aube, 268 p.
- Deffontaines, J-P., Marcelpoil, E. & Moquay, P. (2001). *Le développement territorial : une diversité d'interprétations*. In Lardon, S., Maurel, P., Piveteau, V. (éds), Représentations spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques. Paris, Hermès.
- Folke, C. (2007). Social-ecological systems and adaptive governance of the commons. *The Ecological Society*, 22, 14-15.
- Gwiazdzinski, L. (2016). *L'hybridation des mondes. Territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*. L'innovation autrement, Elya Éditions, 344 p.
- Lardon, S. & Piveteau, V. (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, 80/2, 75-90.
- Lardon, S., Moquay, P. & Poss, Y., (2007). *Développement territorial et diagnostic prospectif : réflexions autour du viaduc de Millau*. Éditions de l'Aube, Paris, France, 377 p.
- Lardon, S., Loudiyi, S., Courmut, E. & Fournier, J. (2012). Les configurations socio-spatiales : outil et dispositif de gouvernance des territoires. *Revue d'Auvergne*, 602-603, 295-310.
- Lardon, S. (2013). *Le « Jeu de territoire », un outil de coordination des acteurs locaux*. Revue FaçSADe, Résultats de recherches du département Inra-Sad, Vol. 38, 4 p.
- Lardon, S., Bouchaud, M. & Cordonnier, T. (2016). *Combiner modélisation des chercheurs et participation des acteurs pour une gouvernance intégrée de la forêt dans le territoire. Le « Jeu de territoire Vercors »*. In Farcy, C., Huybens, N. (eds.), Forêts et foresterie : savoirs et motivations, pp 247-254.
- Les Chercheurs ignorants (2015). *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Presses de l'EHESP, 279 p.
- Maurel, P. (2012). *Signes, Données et Représentations Spatiales : Des éléments de sens dans l'élaboration d'un projet de territoire intercommunal. Application au territoire de Thau*. Toulon, Université de Toulon, Thèse de doctorat, 597 p.
- Maurel, P., Craps, M., Cernesson, F., Raymond, R., Valkering, P. & Ferrand, N. (2007). Concepts and methods for analysing the role of IC-tools in Social Learning processes for River Basin Management. *Environmental Modelling and Software*, 22, 630-639.
- Mérenne-Schoumaker, B. (1999). *Didactique de la géographie, tome 1. Organiser les apprentissages*. Paris, Nathan pédagogie.
- Moquay, P., Lardon, S., Marcelpoil, E. & Piveteau, V. (2005). *Contribution des représentations spatiales à la proximité institutionnelle*. In Torre A. et Filippi M. (eds), Proximités et Changements socio-économiques dans les mondes ruraux, Editions de l'INRA, Collection "Un point sur", 322 p.
- Olmedo, E. (2016). *Pour une cartographie affective des récits de femmes de Sidi Youssef Ben Ali (Marrakech ; Maroc)*. In Fournier M., Cartographier les récits, PUBP, p. 179-186.
- Planchat, C. (2011). *The prospective Vision: Integrating the Farmers' Point of View into French and Belgian Local Planning*. In M. Jones and M. Stenseke. The European Landscape Convention: Challenges of Participation, Springer, Netherlands, pp 175-198.
- Rondeux, J. (2006). *La forêt wallonne, réalités, enjeux et prospective*. In The Millenium ecosystem assessment implications for Belgium. Proceedings of a conference held in Brussels on October 2006, Vol. 27, pp. 77-90.
- Rey-Valette, H., Chia, E., Mathé, S., Michel, L., Nougarèdes, B., Soulard, C.T., Maurel, P., Jarrige, F., Barbe, E. & Guiheneuf, P-Y. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, Économie, Société*, 16/1, 65-89.
- Torre, A. & Vollet, D. (2015). *Partenariats pour le Développement Territorial*. Éditions QUAE, 256 p.
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*. Paris, Economica, Anthropos.
- Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3(1), 51-72.

Coordonnées des auteurs :

Sylvie LARDON
DR INRA & PR AgroParisTech
Géographie, UMR Territoires
Clermont-Ferrand, France
sylvie.lardon@agroparistech.fr

Claire PLANCHAT-HÉRY
Responsable de l'Agence « Vous Êtes D'Ici »
Chercheure associée à l'UMR Territoires
Clermont-Ferrand, France
vousetesdici@gmail.com

Marie-Caroline DETROZ
Top Manager Forêt-Territoire
ASBL Ressources Naturelles et Développement
Marloie, Belgique
mc.detroz@rnd.be

Pierre WARZÉE
Chargé de mission Agroforesterie
ASBL Ressources Naturelles et Développement
Marloie, Belgique
p.warzee@rnd.be

